

**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU****REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU 25 MARS 2024

Convocations envoyées le : 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ MARS A VINGT HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni salle des Closiers, la salle du Conseil municipal étant délocalisée du fait de travaux en mairie, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, FILLEAU, MOULIN, POIRIER, PINNEAU, GIRAUDON, BERGER, GIRAUD, PÉGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, UHART, DESCHAMP.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Caroline DEMAISON	à Madame Marie PILLEBOUE
--------------------------	--------------------------

Absents non représentés : M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE, Mme Mélanie PIGÉ.

Président de séance : M. Alain SCHNEL

Secrétaire de séance : Mme Marie PILLEBOUE

DELIBERATION 2024-016 : SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LE CREDIT MUTUEL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Afin d'anticiper un éventuel besoin de trésorerie du fait du décalage entre le paiement des dépenses liées au programme d'investissement (travaux du pôle associatif et de la mairie) et la perception des subventions attribuées par les cofinanceurs, il est proposé de souscrire à une ligne de trésorerie.

Les mouvements liés à cette ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils servent simplement à couvrir les décalages de trésorerie.

Suite à une consultation de plusieurs établissements bancaires, c'est l'offre du Crédit Mutuel qui est la plus intéressante.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

APPROUVE la proposition de contrat du Crédit Mutuel pour la mise en place d'une ligne de trésorerie, aux modalités financières suivantes :

- Montant Plafond : 400.000 €
- Durée : 1 an à compter de la date de signature du contrat
- Taux d'intérêts appliqué : Index = Euribor 3 mois moyenné 1 mois

- Marge appliquée à l'index : 0,65%
- Commission initiale de réservation : 0,10% du montant emprunté, avec un montant minimum de 150 €
- Commission de non utilisation : 0,10%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cette ligne de trésorerie, ainsi que tout document nécessaire à sa réalisation et son bon fonctionnement (appels de fonds, ordres de remboursement, paiement des frais et intérêts dûs).

Saint-Martin-le-Beau, le 26/03/2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Marie PILLEBOUE



Le Maire, président de la séance,
Alain SCHNEL



ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	
Reçu par le représentant de l'Etat le	
Publié le	

Délibération 2024-016 du 25/03/2024